

NI UNE NI DEUX RETRAIT du PROJET DE LOI CONTRE le CODE DU TRAVAIL

Les salariés de notre secteur voient leurs conditions de travail se dégrader sans cesse :
Non remplacements des absences, management agressif, suppressions de postes et de services, ...,
le tout, avec des salaires bloqués depuis trop d'années.
Avec ce projet, c'est tout l'édifice de la protection individuelle et collective des salariés qui est miné et le socle des conquêtes sociales arrachées depuis près d'un siècle _ le principe de faveur _ serait détruit.
Au lendemain de la puissante grève du 9 mars, le gouvernement a manœuvré avec la CFDT. Mais les quelques corrections apportées ne modifient en rien le fond du projet de loi.

La déclaration commune des Fédérations CGT et FO de l'Action Sociale ne se trompe pas quand elle pointe le cœur de cette contre réforme :

" Le projet de loi El Khomri poursuit cette déclaration de guerre ouverte contre l'ensemble de nos droits collectifs jusqu'ici garantis par le Code du Travail et nos Conventions Collectives Nationales.

En supprimant définitivement la hiérarchie des normes, l'entreprise deviendrait le lieu déterminant de la négociation, autorisant les employeurs à déroger dans tous les domaines. "

- ◆ Les licenciements toujours facilités pour les employeurs,
- ◆ Les forfaits jour toujours accessibles pour les employeurs,
- ◆ La modulation jusqu'à 3 ans toujours possible, si la branche en décide,
- ◆ Travailler plus pour gagner moins, heures sup. à 10 % par simple accord au lieu de 25 %,
- ◆ Un CDD "ne peut avoir pour effet de pourvoir un emploi lié à l'activité permanente", aujourd'hui oui mais plus demain, cette phrase disparaît du code du travail !
- ◆ Les droits et garanties tirés des conventions ou accords seront à durée limitée, tout comme la Convention Collective Unique que nous promettent nos employeurs...
- ◆ Le CPA, un fourre-tout où l'on deviendrait comptable de sa précarité,
- ◆ Les libertés et droits fondamentaux de la personne limités si cela est justifié «*par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise*», bien sûr à l'appréciation du seul employeur...
- ◆ Notre santé moins surveillée...

le 31 mars 2016

Nous invitons les salariés des établissements et services à se réunir dans l'unité pour organiser la grève

Manifestation à Bourg en Bresse à 14h30 au champ de foire

RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL.